

## REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2016

**Présents** : M. MAILLARD – Mme BAROZET – MM. CABOTSE – EUVRARD – GUENEAU – Mmes LANBER – MONARD – M. PERROT – Mmes ROZE – THIBEAULT – M. VULQUAIN – M. DAMIEN  
 arrivé pour la question du vote du budget.

**Absents** : Mmes BLUGEOT – FOURNIER – M. LOUREIRO.

**Secrétaire de séance** : Dominique LANBER assistée par Mme BOUVOT – secrétaire de Mairie.

Lecture du compte rendu de la séance du 23 février. Compte rendu approuvé à l'unanimité.

### FINANCES

#### **1 COMPTE ADMINISTRATIF 2015 COMMUNE**

Monsieur le Maire quitte la séance, et Madame Amandine MONARD, adjointe, présente le compte administratif.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

VOTE le compte administratif 2015 de la commune qui s'établit comme suit :

##### **FONCTIONNEMENT**

- Dépenses 297 125.00 €
- Recettes 387 412.70 €
- Excédent 2015 90 287.65 €

##### **INVESTISSEMENT**

- Dépenses 383 434.24 €
- Recettes 424 124.96 €
- Excédent 2015 40 690.72 €

#### **2. COMPTE DE GESTION 2015 COMMUNE**

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion 2015 de la COMMUNE tel que dressé par Mme la Receveuse Municipale.

#### **3. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015 COMMUNE**

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement – déficit – de la section d'investissement).

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE l'affectation du résultat 2015 du budget « COMMUNE », comme suit :

Reprise résultat investissement global cumulé au 31/12/15	93 732.69
Excédent de fonctionnement global au 31/12/15	225 978.82
Affectation obligatoire : couverture autofinancement (OO1)	113 867.31
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté (OO2)	112 111.51
Total affecté au 1068	113 867.31

#### **4. COMPTE ADMINISTRATIF 2015 EAU & ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire quitte la séance, et Madame Amandine MONARD, adjointe, présente le compte administratif.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE le compte administratif 2015 du service « EAU & ASSAINISSEMENT » qui s'établit comme suit :

##### **FONCTIONNEMENT**

- Dépenses 111 212.47 €
- Recettes 99 355.08 €
- Déficit 2015 11 857.39 €

##### **INVESTISSEMENT**

- Dépenses 2 956.80 €
- Recettes 53 949.74 €
- Excédent 2015 50 992.94 €

#### **5. COMPTE DE GESTION 2015 EAU & ASSAINISSEMENT**

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion 2015 du service « EAU & ASSAINISSEMENT » tel que dressé par Mme la Receveuse Municipale.

#### **6. FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2016**

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE le maintien, pour l'année 2016, de la fiscalité directe locale aux mêmes taux que ceux de l'année 2015, à savoir :

- Taxe d'habitation 13.26 %
- Taxe foncière (bâti) 19.37 %
- Taxe foncière (non bâti) 43.29 %
- C. F. E. 17.75 %

#### **7. BUDGET PRIMITIF 2016 COMMUNE**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et par 11 voix pour et une abstention,

VOTE ainsi qu'il suit le budget primitif 2016 de la COMMUNE :

##### **FONCTIONNEMENT**

- Dépenses 451 168.51 €
- Recettes 451 168.51 €

##### **INVESTISSEMENT**

- Dépenses 575 324.04 €
- Recettes 575 324.04 €

#### **Discussion :**

M. VULQUAIN : où en est l'acquisition par la commune d'un très petit terrain appartenant à M. GROS et situé rue du Rochon ? Réponse : dernièrement M. GROS s'est manifesté favorablement à cette affaire.

M. DAMIEN : l'étude de faisabilité pourrait-elle intégrer le bâtiment du musée Napoléon III ? Voir quel pourrait être l'objectif pour l'avenir de ce bâtiment.

M. VULQUAIN s'interroge sur ce qui sera demandé dans le cadre de cette étude. Compte tenu

jeudi 21 avril 2016

de l'endettement actuel, il semble difficile de faire quelque chose. Réponse : Mme MONARD : il sera demandé un état des lieux et un diagnostic. L'étude comportera des réunions de discussions pour définir les besoins ; il y aura une esquisse pour réalisation du projet ; plans de coupe et autres ; réunions de présentation ; établissement d'un budget sommaire avec budget prévisible. Il sera également fait un état des différentes subventions qui pourraient être sollicitées : Pays, Etat, Département. Ce projet peut être un booster pour l'attractivité du village. Cela sera également producteur de revenus pour la collectivité avec la perception de loyers. Dans ce projet également un point important : la reprise du parking attaché au bâtiment. M. MAILLARD : actuellement l'endettement de la commune est raisonnable. La construction future du musée va engendrer des travaux à réaliser à charge de la commune notamment pour le réseau des eaux pluviales. Un autre projet a été également évoqué avec les élus : la réhabilitation de la rue de l'Abreuvoir qui fait partie du domaine public communal, avec enfouissement et reprise des différents réseaux. Dans tous ces projets, il sera important d'intégrer la revitalisation de la rue du Miroir qui aura un important impact sur l'activité et la vie du village. Mme MONARD : un investissement de 20 000 €, pour l'étude, est certes important, mais mineur au regard des conséquences positives attendues. M. VULQUAIN : quid des écritures relatives aux frais de personnel remboursés à la commune par le service de l'eau. Réponse : vu et vérifié dans les propositions présentées.

## **8. BUDGET PRIMITIF 2016 EAU & ASSAINISSEMENT**

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

VOTE ainsi qu'il suit le budget primitif 2016 du service « EAU & ASSAINISSEMENT » :

### **FONCTIONNEMENT**

- Dépenses 170 654.38 €
- Recettes 170 654.38 €

### **INVESTISSEMENT**

- Dépenses 253 755.25 €
- Recettes 253 755.25 €

<b>TRAVAUX</b>
----------------

### **1. MISE EN PLACE DES PANNEAUX RETRAÇANT L'HISTOIRE DE LA STATUE DE VERCINGÉTORIX : DÉVOLUTION DES TRAVAUX**

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues, que, pour l'inauguration de la statue de Vercingétorix, le Conseil Départemental avait fait fabriquer 10 kakémonos retraçant l'histoire de ladite statue. Ces panneaux ont été donnés à la Commune, à charge à elle de les mettre en place. Après avis de l'A. B. F. et de la D. R. E. A. L. il a été décidé de les implanter sur l'espace libre entre le bas des escaliers menant à la statue et la rue du Miroir. Trois entreprises ont été consultées ; deux ont remis une offre.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE de confier à l'entreprise BEZY – 15 route de Dijon – VENAREY-LES LAUMES, les travaux de mise en place des 10 kakémonos retraçant l'histoire de la statue de Vercingétorix. VALIDE le devis remis par cette entreprise et qui s'élève à la somme de 1 100.00 € H. T. soit 1 320.00 € T. T. C.

CHARGE Monsieur le Maire de toutes démarches et signatures pour la réalisation de ce travail.

### **2. CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA MISE EN PLACE D'AMÉNAGEMENT EXPÉRIMENTAL RUE DE L'HÔPITAL/RUE BASSE DE L'HÔPITAL**

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues, que, pour limiter la vitesse des véhicules, descendant la rue de l'Hôpital et s'engageant dans la rue Basse de l'Hôpital, il convient de prévoir la mise en place d'un dispositif visant à ralentir l'allure des véhicules. Avant une éventuelle installation définitive, le Conseil départemental propose une mise en place d'aménagement expérimental. Pour ce faire, une convention doit intervenir entre le Conseil Départemental et la Commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance technique à intervenir avec le Conseil Départemental pour la mise en place d'un aménagement expérimental visant à réduire la vitesse des véhicules descendant la rue de l'Hôpital et s'engageant dans la rue Basse de l'Hôpital.

VALIDE le coût de la prestation qui s'élève à la somme forfaitaire de 284.50 € (deux cent quatre-vingt-quatre euros et cinquante centimes).

Discussion :

Mme ROZE constate que cet aménagement ne concerne en fait qu'une seule personne alors que d'autres rues sont également impactées par la vitesse excessive des véhicules, notamment rue du Palais. Réponse : M. MAILLARD : si une autre solution existe, il faut la tenter, mais ... Si c'est réellement le sens unique qui apporte un surplus de circulation dans la rue de l'Hôpital et si le Conseil Municipal le souhaite, il sera supprimé. Il rappelle également que si ce sens unique a été mis en place, c'est en raison, en 2009, de la demande des habitants de la rue du Miroir qui trouvaient la situation ingérable du point de vue circulation (croisement des véhicules compliqué) et stationnement. M. EUVRARD demande une interdiction aux poids lourds et l'instauration d'une vitesse limitée. M. VULQUAIN dit, que, à l'époque il avait été favorable à l'instauration de ce sens unique, mais maintenant les choses ont peut-être changé. M. MAILLARD : le pouvoir de police est du ressort du Maire. Il faut voir pour prendre une décision lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal, à savoir :

- Soit conserver l'état actuel ;
- Soit conserver l'état actuel mais instaurer une interdiction aux poids lourds de + de 3.5 T ;
- Soit supprimer le sens unique.

Mme ROZE rappelle que beaucoup d'endroits dans le village sont concernés par la vitesse excessive et qu'il n'y a pas de raison de privilégier un endroit plus qu'un autre. M. MAILLARD : il conviendrait que chacun observe les règles du code de la route et fasse preuve de civisme. Ce point sera à l'ordre du jour de la réunion de Conseil Municipal du mois de juin.

**3. DIAGNOSTIC ET SCHÉMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE – LANCEMENT DE LA PROCÉDURE –DEMANDE D'AUTORISATION DE COMMENCER LES TRAVAUX – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire explique que, pour rétablir un rendement du réseau d'alimentation en eau potable, dans des proportions normales, il convient de réaliser un diagnostic pour connaître la qualité dudit réseau.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE de lancer une procédure (M. A. P. A.) pour une mission de maîtrise d'œuvre, pour la réalisation du diagnostic et du schéma directeur d'alimentation en eau potable de la commune.

SOLLICITE l'aide financière de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental de la Côte d'Or,

SOLLICITE l'autorisation de commencer la mission sans perdre le bénéfice des différentes subventions sollicitées.

CHARGE Monsieur le Maire de toutes démarches et signatures pour la réalisation de cette procédure.

**PERSONNEL**

5

**RENOUVELLEMENT CONTRAT DE TRAVAIL ADJOINT TECHNIQUE 2<sup>ème</sup> CLASSE  
MAISON JOUARD**

Considérant que le contrat de travail de Mme CANTIN Nathalie, *adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe*, expire le 1<sup>er</sup> mai 2016,

Considérant la délibération du 6 mars 2012 fixant l'échelon de la rémunération,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE de renouveler le contrat de travail de Mme CANTIN Nathalie pour une durée de 1 (une) année, soit du 2 mai 2016 au 1<sup>er</sup> mai 2017, au grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe – indices de rémunération : IB 340 – IM 321.

CHARGE Monsieur le Maire de la signature de toutes les pièces relatives à cette affaire et d'effectuer toutes les démarches auprès du Centre de Gestion en particulier pour la déclaration de vacance du poste.

**DIVERS**

**CONVENTION AVEC LA S. P. L. MUSÉOPARC ALÉSIA POUR MISE A DISPOSITION  
D'UNE SALLE DE PIQUE-NIQUE AUX ÉCOLES**

Monsieur le Maire explique que le MuséoParc Alésia se propose de conventionner avec la commune pour la mise à disposition aux écoles qui visitent le site d'Alésia, d'une salle pour leur permettre de pique-niquer en cas de mauvais temps.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la S. P. L. MuséoParc Alésia, pour la mise à disposition d'une salle de pique-niquer, aux écoles, en cas de mauvais temps.

**QUESTIONS DIVERSES**

1. Monsieur le Maire donne connaissance à ses collègues de la teneur de divers courriers reçus du Conseil Départemental, de l'association des Maires de France et de l'Agence Régionale de Santé ;
2. Monsieur le Maire informe ses collègues du courrier reçu d'ERDF concernant le remplacement depuis décembre 2015, des compteurs d'électricité par le nouveau compteur communicant Linky ;
3. Mme ROZE : les bus qui se dirigent vers le site des vestiges gallo romains, ont beaucoup de mal à tourner au bout de la rue de l'Abreuvoir pour accéder à la rue de la Croix Pirois. Réponse : les véhicules empruntent bien l'itinéraire conseillé pour accéder aux vestiges mais se trouvent en difficulté au bout de la rue ; un courrier sera adressé au Conseil Départemental pour réactiver le projet d'aménagement de ce carrefour.

4. M. DAMIEN intervient sur les vérifications réglementaires à effectuer pour l'aire de jeux et le terrain de sports. Il n'y a, en la matière, pas de réelle obligation, ce ne sont que des préconisations. Un contrôle visuel doit être réalisé entre chaque visite de vérification. M. MAILLARD : la commission Travaux pourra se charger de cette mission et consigner ses tournées dans le registre de sécurité. Les filets seront changés et la peinture des buts sera refaite. M. DAMIEN : à son avis, pas d'obligation d'avoir recours à un organisme extérieur pour le contrôle de l'aire de jeux et du terrain de sports.

Séance levée à 21 H 55